

- Acte pour diviser les municipalités de Hochelaga et des Trois-Rivières respectivement en districts municipaux, et pour pourvoir au soutien des écoles, etc.
- Acte pour détacher l'Isle d'Orléans de Montmorency quant au bureau d'enregistrement.
- Acte pour incorporer la société d'école Britannique et Canadienne de Québec.
- Acte pour révoquer certaines dispositions y mentionnées et pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'instruction élémentaire dans le Bas-Canada.
- Acte pour amender l'acte qui règle les élections municipales de la cité de Montréal.
- Acte pour autoriser la maison de la Trinité de Québec à accorder des licences de pilotes à certaines personnes.
- Acte pour amender et étendre l'acte des chemins à barrières de Montréal.
- Acte pour régler le droit de commission du Shérif sur les exécutions, et pour d'autres objets y mentionnés.
- Acte pour révoquer certaines lois y mentionnées, pour mieux pourvoir à la défense de cette province et pour en régler la milice.
- Acte pour amender l'acte incorporant la ville de Hamilton.
- Acte pour incorporer le chemin de fer de Montréal et de Lachine.
- Acte pour continuer pour un temps limité certains actes et ordonnances y mentionnés.
- Acte pour amender l'acte incorporant la ville de Cobourg.
- Acte pour amender l'acte incorporant de Toronto.
- Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté de Nicolet, de la place où il est maintenant, à Bécancour.
- Acte pour amender la loi relative à l'administration de la justice dans le Bas-Canada.
- Acte pour la commodité des cours de juridiction supérieure dans le Haut-Canada.
- Acte pour continuer et amender les lois de banqueroutes maintenant en force dans le Province.
- Acte pour defrayer les dépenses de l'administration de la Justice en matière Criminelle dans le Haut-Canada.
- Acte pour amender un acte intitulé : " Acte pour amender une certaine ordonnance y mentionnée relative aux chemins à barrières près de Québec.
- Acte pour l'appropriation des revenus provenant des biens des Jésuites pour l'année 1846.
- Acte pour empêcher la contrebande.
- Acte pour autoriser l'appropriation de £19,000 pour l'amélioration du Golfe St. Laurent.
- Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de Etobicoke et de la 6e ligne de Monn.
- Acte pour amender les lois relatives aux conseils de district dans le Haut-Canada.
- Acte pour amender l'acte du Bas-Canada y mentionné, qui accorde certains privilèges aux personnes professant le judaïsme.
- Acte pour autoriser l'émanation de débetures pour l'érection d'un Asile de Lunatiques à Toronto.
- Acte pour amender l'acte qui établit le bureau des travaux publics.
- Acte pour mettre Sa Majesté en état d'ordonner l'émanation de débetures jusqu'à un certain montant et pour secourir les incendiés de Québec.
- Acte pour établir un bureau d'enregistrement distinct et séparé dans la partie inférieure du comté de Dorchester.
- Acte pour approprier la somme y mentionnée à defrayer certaines dépenses du gouvernement civil pour l'année 1846 et certaines autres dépenses auxquelles il n'a pas été pourvu.
- Acte pour autoriser le prélèvement du reste de l'emprunt garanti par le parlement impérial.
- Acte pour amender un acte passé dans la dernière session: intitulé " Acte pour amender, consolider et réduire en un seul acte, les diverses lois maintenant en force établissant ou réglant la pratique des cours de circuit dans les différens districts du Haut-Canada.
- Acte pour pourvoir au paiement de certaines pertes pendant la rébellion, dans le Haut-Canada, et pour approprier les produits du fond des licences de mariage.
- Acte pour lever sur le crédit du fond du revenu consolidé, une somme d'argent requise pour certains travaux publics.
- Acte pour expliquer une certaine disposition de l'acte de l'ordonnance, et pour faire disparaître certaines difficultés survenues dans le fonctionnement d'icelui.
- Acte pour pourvoir à la nomination de magistrats dans les parties éloignées de la Province.
- Acte pour renverser la condamnation de Peter Mathews, et éviter la confiscation de ses biens.
- Acte pour faire des dispositions pour confirmer certains actes des Régistrateurs dans cette partie de la Province ci-devant Haut-Canada.
- Il a plu à Son Excellence de réserver sa sanction aux bills suivants, jusqu'à ce que le bon plaisir de Sa Majesté ait été signifié, savoir.
- Acte pour incorporer la compagnie pour étendre le Great Western Rail-road de Hamilton à Toronto.
- Acte pour amender l'acte d'incorporation de chemin de fer de Toronto et du Lac Huron.
- Acte pour ériger un pont suspendu sur la rivière Niagara, près de la Chute.
- Acte de l'aqueduc de Québec.
- Acte pour rétablir dans leurs droits certaines personnes convaincues de haute trahison.
- Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer de l'He Wolfe, Kingston et Toronto.
- Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Port Hope à Peterboro.
- Acte pour incorporer la Banque des Marchands.
- Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal et Kingston.
- Acte pour accorder une liste civile à Sa Majesté.
- Après quoi il a plu à Son Excellence de clore la deuxième session du 2d parlement provincial par le discours suivant :
- DISCOURS.
- Honorables Messieurs du Conseil Législatif,*  
*Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée :*
- A cette époque avancée de la saison je pouvais à peine espérer raisonnablement que cette session dût se prolonger assez pour vous permettre de discuter des différentes mesures soumises à vos délibérations avec toute la considération qui est due à l'importance de plusieurs d'entre elles.
- L'attention infatigable que vous avez apportée aux devoirs laborieux qui vous étaient imposés vous a cependant permis de considérer et de passer les mesures dont vous vous êtes occupés, de manière à prouver les efforts bienveillans et unis des différentes branches de la législature, qui, je n'en doute pas, seront pour les meilleurs intérêts de la Province.
- Messieurs de la Chambre d'Assemblée,*
- Je vous remercie au nom de Sa Majesté pour la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides nécessaires, qui seront dépensés avec la plus grande économie suivant les exigences du service public.
- Je prendrai immédiatement les mesures nécessaires pour lever l'emprunt autorisé par vous pour continuer et compléter les travaux publics.
- Honorables Messieurs du Conseil Législatif,*  
*Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée :*
- L'esprit vraiment loyal et patriotique avec lequel vous avez passé le bill de milice, réclame ma plus sincère gratitude, et montre avec quelle confiance notre gracieuse souveraine peut toujours se reposer sur l'attachement de ses sujets canadiens, et montre en même temps la promptitude et l'énergie avec lesquels ils seront prêts, lorsque les circonstances l'exigeront, à venir en avant pour la défense de leur pays, et le soutien de leur liaison avec la mère-patrie.
- J'ai eu la satisfaction de sanctionner au nom de Sa Majesté la plus grande partie des mesures que vous avez passées.
- Quant aux bills qui ont été réservés pour la décision du gouvernement de Sa Majesté, cette démarche a été dans chaque cas nécessaire par des raisons impérieuses sur lesquelles je ne pouvais exercer aucun contrôle.
- Les diverses adresses que vous avez votées à la Reine ont été dûment transmises pour être mises au pied du Trône.
- En retournant dans vos foyers où votre présence est depuis longtemps requise, messieurs, je ne doute pas que vous n'usiez de toute votre influence pour inspirer la confiance dans vos districts respectifs, en encourageant l'esprit de loyauté qui a toujours distingué le peuple Canadien, et pour promouvoir autant qu'il sera en votre pouvoir, les branches d'industrie utile et productive, aussi bien que d'entreprises commerciales sur lesquelles repose en grande partie le bien-être du pays. Car on peut être assuré que quelque défavorable qu'ait paru l'état des affaires, il existe assez de pouvoir et d'énergie dans cette noble province, si elle est bien gouvernée, pour en faire la plus grande sans contredit des ressources qu'elle possède ; c'est ce qui, avec le secours de la Divine Providence, lui créera de nouvelles sources de richesse et de propriété, si celles sur lesquelles elle s'est reposée jusqu'à présent venaient à la fin à lui manquer.
- L'honorable orateur du conseil législatif déclara ensuite que c'était le plaisir de Son Excellence le gouverneur-général que le parlement fût prorogé jusqu'à samedi le 15 de juillet prochain.
- Minerve.*
- Ceux là sont de véritables chrétiens qui ont vaincu leur imagination par la raison, et leur raison par la religion.
- FLETCHER.
- BULLETIN.
- Emprisonnement de M. Smith O'Brien.—L'abbé Coqueran.—L'évêque d'Alger.—Providence de Ste. Elisabeth de Lyon.—Crèche de St. Gervais.—Jean Alluen.—Anthropophages.—Explosions.*
- Nous ne donnons aujourd'hui qu'une demi-feuille à cause de la FÊTE-DIEU.
- L'élection d'un conseiller et de deux cotiseurs pour le côté Est, a eu lieu lundi dernier. M. Narcisse Valois a été élu conseiller, et MM. A. Urquart et Ephrem Hudon cotiseurs.
- Nous avons dit dernièrement que M. Smith O'Brien avait été commis à la garde du sergent d'armes du parlement par ordre de l'orateur, pour mé-